

Mars 2014.

Mémoire UNAMEC

A la veille des élections de mai 2014, UNAMEC rend public ses recommandations et formule ses « engagements et propositions », à l'attention des responsables politiques et des partenaires de la santé en Belgique, pour contribuer à des soins de qualité, accessibles à tous.

Comme vous l'avez certainement entendu/lu dans les médias ces derniers temps, le secteur des dispositifs médicaux est en pleine mutation, à la fois au niveau européen, où se discute la révision de directives européennes, mais aussi au niveau belge, entre autres avec la concrétisation du plan IMPLANTS, initié par la Ministre de la Santé L. Onkelinx en collaboration avec le secteur des dispositifs médicaux. Mais au-delà de la traçabilité, en effet cruciale, se pose aussi la question de l'accès aux innovations. L'autorisation de mise sur le marché y donne l'accès théorique aux patients belges. Cependant, si cette technologie est bloquée par notre système de remboursement et s'il n'existe pas un financement alternatif, ce dispositif ne pourra pas être utilisé dans la pratique... Aussi dans un contexte de besoins croissants, mais de budget de l'INAMI limité –et fortement sous pression–, des solutions créatives s'imposent pour que l'innovation technologique trouve son chemin vers le patient. Autre mutation : les dispositifs médicaux sont de plus en plus utilisés hors de l'hôpital, au domicile des patients, ce qui nécessite de repenser la manière de fonctionner et de bien redistribuer les rôles et les responsabilités. Enfin, il faut impérativement aussi encourager la recherche et le développement de l'innovation dans notre pays, pour en retirer les bénéfices socio-économiques qui en découlent.

Dans le mémoire édité par UNAMEC à la veille des élections 2014, vous trouverez les principaux engagements et les propositions du secteur des dispositifs médicaux en Belgique, détaillés en cinq chapitres principaux:

1. L'engagement du secteur en faveur de comportements déontologiques ;
2. L'investissement dans la garantie de qualité (plan « traçabilité ») ;
3. Le financement et la reconnaissance du rôle-clé joué par le secteur dans les soins à domicile (*extra muros*);
4. La proposition d'une approche budgétaire transversale, basée sur la recherche de l'efficience, permettant de garantir durablement l'accès pour tous les patients aux innovations;
5. Le développement d'une politique sectorielle forte, stimulant les investissements et l'émergence de l'innovation dans notre pays.

Ce document a été envoyé à un très grand nombre de responsables belges, politiques et des administrations, ainsi qu'aux principaux partenaires des organisations représentatives des professionnels de la santé (hôpitaux, médecin, pharmaciens, etc.). Tous sont donc au courant des enjeux et des défis sociétaux auxquels nous devons faire face ensemble.